42ème Rallye des Collines d'Arzacq - 28 février et 1 - 2 mars 2025

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le : **lundi 17 FÉVRIER 2025 minuit**

N° Course

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :			**Ecurie des Collines d'Arzacq - Mairie d'Arzacq-Arraziguet - Place de la République 64410 ARZACQ-ARRAZIGUET ou par mail : engagement.arzacq2025@gmail.com**
Montant des droits d'engagement :	**580€**	A l'ordre de :	**ECURIE DES COLLINES D'ARZACQ**

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : **www.rallyedescollines.fr"** et **"www.asac-bascobearnais.asso.fr"**

EQUIPAGE :	**CONCURRENT** (si différent pilote)	**PILOTE**	**COPILOTE** (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	**VÉHICULE engagé**	
NOM :				Constructeur :	
Prénom :					
Adresse :				Dénomination :	
Code Postal :				Année construction :	
Ville :				N° passeport technique :	
Date naissance :				Date passeport :	
Lieu naissance :				N° Châssis :	
N° portable:				Moteur (marque) :	
Mail :				N° moteur :	
N° permis :				Cylindrée moteur atmosphérique :	
Délivré le :					
Préfecture :				Cylindrée corrigée si suralimentation :	
N° licence :					
Type licence :				(suivant article 282.3.1 FFSA)	
Code ASA :				Carburant :	DIESEL / ESSENCE
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur			Roues motrices :	Quatre / Deux
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :		Éligible Legend group :	OUI / NON
Signatures :				**Groupe :**	**Classe :**

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes :	**Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut, les primes ne seront pas versées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES (INFO ÉQUIPAGE ET VÉHICULE + VIREMENT ou CHÈQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE REÇUE SANS RÈGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RÉSERVE DU NOMBRE D'ENGAGÉS). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES			
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GROUPE	CLASSE	OK